

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
■ En exercice	15
■ Présents	11
■ Votants	11
■ Absents	04
■ Exclus	0

De la Commune de CAPVERN  
Séance du 27 Janvier 2014.

L'an deux mille quatorze, le 27 Janvier 2014 à 20 heures 30.  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LARAN, Maire.

Etalent présents: DUPUY J. ADOUE M. DASTUGUE G. LARAN JP. BOUSQUET JM  
DURANCET J. ZANON M. DASTUGUE V. PEYROUZELLE M. REULET M L.

Procurations :

Absents : VIEU R. DUFFO L. RUMEAU D. BERRIOT C.

Date de convocation  
22/01/2014  
Date d'affichage  
22/01/2014

Mr Jean Marc BOUSQUET a été nommé(e) secrétaire.

OBJET : ABRI VOYAGEURS - RD 81 - SARRAT


Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'un abri voyageurs, Rue de l'égalité - RD 81 - quartier du Sarrat.

Le projet concerne l'installation d'un abri voyageurs dans une partie moins accidentogène de la rue de l'égalité : angle de la parcelle, cadastrée, section A n°586.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'installer l'abri bus à l'endroit désigné (voir plan) , charge Monsieur le Maire de signer une convention avec le Conseil Général et de solliciter auprès de ce dernier une subvention pour travaux, ainsi qu'une subvention auprès de l'État (DETR).

Pour extrait certifié conforme,

Signature.  
Le Maire,  
André LARAN



Accusé de réception en préfecture  
065-216501270-20140127-DEL2014-01-04-  
DE  
Date de télétransmission : 04/02/2014  
Date de réception préfecture : 04/02/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des  
Hautes-Pyrénées

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de CAPVERN  
Séance du 27 Janvier 2014.

L'an deux mille quatorze, le 27 Janvier 2014 à 20 heures 30.  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LARAN, Maire.

Etaient présents: DUPUY J. ADOUE M. DASTUGUE G. LARAN JP. BOUSQUET JM.  
DURANCET J. ZANON M. DASTUGUE V. PEYROUZELLE M. REULET M L.

Procurations:

Absents : VIEU R. DUFFO L. RUMEAU D. BERRIOT C.

Mr Jean Marc BOUSQUET a été nommé(e) secrétaire.

Nombre de Conseillers	
<input checked="" type="checkbox"/> En exercice	15
<input checked="" type="checkbox"/> Présents	11
<input checked="" type="checkbox"/> Votants	11
<input checked="" type="checkbox"/> Absents	04
<input checked="" type="checkbox"/> Exclus	0

Date de convocation  
22/01/2014  
Date d'affichage  
22/01/2014

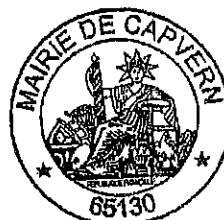
OBJET : ABRI VOYAGEURS RD 817 - PEYREHICADE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation d'un abri bus au lieu dit « Peyrehicade », face à Intermarché.

Le projet concerne la RD 817 qui est desservie par une ligne régulière SNCF/Région Midi Pyrénées, avec un arrêt situé près du rond point.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considère que cet arrêt équipé d'un abri voyageurs est très utile pour les curistes qui se rendent à la zone commerciale. Il charge Monsieur le Maire de signer une convention avec le Conseil Général et de solliciter une subvention : du Conseil Régional Midi Pyrénées, du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, ainsi qu'auprès de l'État (DETR).

Pour extrait certifié conforme,



Signature.  
Le Maire,  
André LARAN


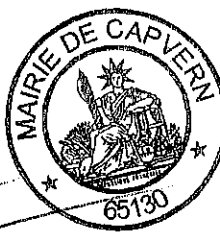
Accusé de réception en préfecture  
065-216501270-20140127-DEL2014-01-03-  
DE  
Date de télétransmission : 04/02/2014  
Date de réception préfecture : 04/02/2014



MAIRIE de CAPVERN

## PLAN DE FINANCEMENT

	Montant H.T.	%
Etat - D.E.T.R.	1 812.00	40
Conseil Général – F.A.R.	1 359.00	30
Commune – Fonds propres	1 359.00	30
Montant total de l'opération	4 530.00	100

Tarbes, le 27 JUIN 2014

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
Direction de l'Agriculture, de l'Aménagement Rural,  
et de l'Action Economique  
Service Agriculture et Aménagement Rural  
Affaire suivi par : Chantal MURRATÉ  
Tél. : 05.62.56.78.34

Monsieur Gilbert DASTUGUE  
Maire de Capvern  
65130 CAPVERN

Objet : FAR 2014.

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité une subvention du Conseil Général, pour l'opération suivante :

**- Création de deux abri-bus -**

J'ai le plaisir de vous informer que lors de sa réunion du 20 juin 2014, la Commission Permanente a décidé de vous accorder, au titre du programme Fonds d'Aménagement Rural, une aide de 1 359 €, soit 30 % de la dépense subventionnable de 4 530 €.

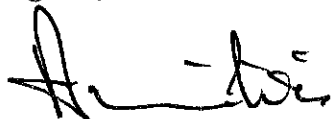
Je vous rappelle qu'un tiers du montant de la subvention pourra être versé sur votre demande, dès le commencement de l'opération qui devra intervenir avant le 31 décembre prochain. A cette fin, vous voudrez bien remplir la partie I de l'imprimé de demande de paiement joint en annexe. Le versement du solde sera effectué sur justification de la réalisation de l'investissement et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la délibération attribuant l'aide.

La participation financière sera annulée de plein droit et automatiquement si l'opération n'est pas terminée dans un délai d'un an à compter de la date de la présente notification. La ou les demandes de paiement correspondante(s) devront parvenir aux services du Conseil Général dans ce même délai.

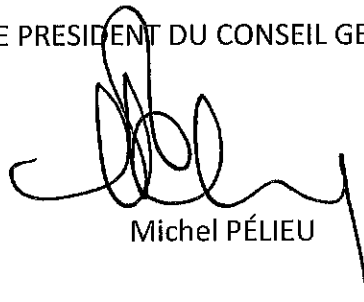
Une nouvelle programmation ou un nouveau projet ne pourra être financé sur le Fonds d'Aménagement Rural (FAR) avant que la programmation précédente ou les projets précédemment financés sur le FAR soient réalisés.

En contrepartie de l'aide accordée, vous devez, par tous moyens appropriés, faire connaître clairement au public l'origine des crédits permettant la réalisation de l'opération subventionnée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. de'.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel PÉLIEU'.

Michel PÉLIEU